

N°CCAS-2023/DEC/6

DÉCISION DU PRÉSIDENT
CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES RELATIF A LA REALISATION DE
L'ÉVALUATION EXTERNE DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE DU CCAS DE BONNEUIL-
SUR-MARNE

Le Président du Centre communal d'action sociale de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU Le Décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux et son Décret modificatif n°2022-695 du 26 avril 2022 définissent le nouveau cadre réglementaire applicable aux nouvelles évaluations réalisées sur la base du référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS).

VU la délibération n°2 du Conseil d'Administration du 22 mars 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation de pouvoirs au Président ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

CONSIDERANT l'obligation de renouveler l'agrément du SAAD donné par le conseil départemental du Val de marne arrivant à terme en février 2024, il est nécessaire de procéder à l'évaluation externe du service.

VU le projet de contrat de prestation avec la société 4AS - 69 avenue Diderot - 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

D É C I D E

Article 1^{er} : Approbation du contrat avec la société 4AS

Article 2 : Le montant de la prestation s'élève à 5 375 € HT soit 6 450 € TTC dont frais de déplacement au forfait par ESSMS (IDF)

Monsieur le Président, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : Le présent contrat est conclu du 15 mai au 15 septembre 2023.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de fonctionnement du budget annexe du Service d'Aide à Domicile.

Article 5 : Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil d'Administration lors de sa prochaine séance.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 14 mai 2023

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale,



Denis OZTORUN

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le
Et de sa publication le

Pour le Président et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS